

Réaliser une démarche qualité de vie au travail dans mon établissement

Agir pour la Qualité de Vie au Travail (QVT), c'est agir dans la durée pour améliorer le travail au quotidien et accompagner les transformations des organisations et des métiers.

Selon son contexte, ses projets, ses contraintes et ses ressources, chaque établissement aura une approche spécifique **pour réaliser une démarche en faveur de la qualité de vie au travail. Quatre éléments semblent toutefois indispensables** : l'implication des parties prenantes de l'établissement, l'expression des salarié·e·s sur des situations vécues dans leur travail, des moyens et méthodes permettant de faciliter et renouveler la démarche, des expérimentations et actions pour améliorer réellement la qualité de vie au travail.

Voici les Incontournables de la QVT.

1 / Impliquer les parties prenantes de l'établissement

2 / Mettre en place un espace de discussion sur le travail

3 / Utiliser des méthodes facilitantes

4 / Expérimenter, agir et renouveler la démarche

1 / Impliquer les parties prenantes de l'établissement

Pourquoi ?

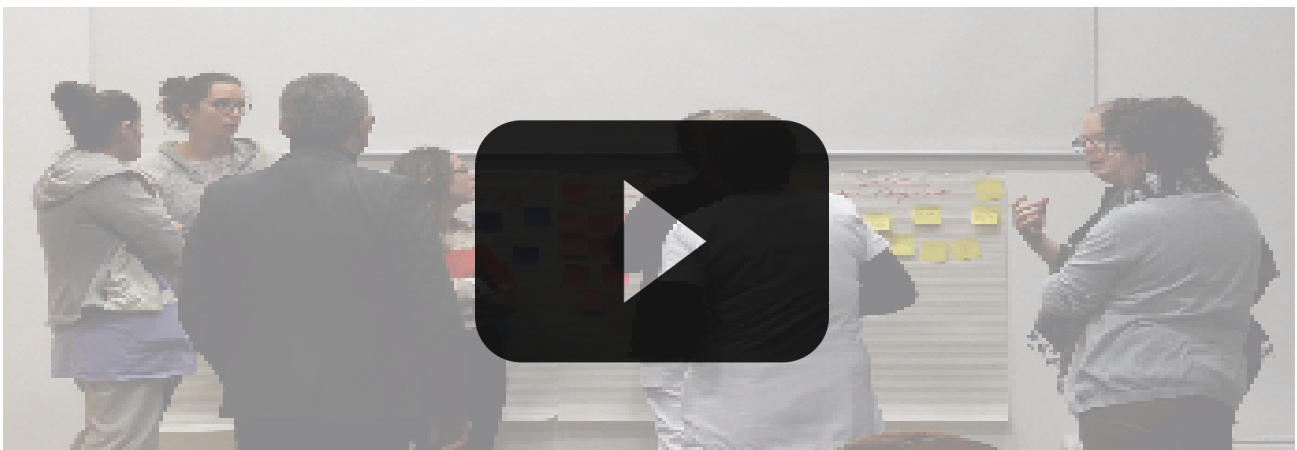
Une démarche en faveur de la qualité de vie au travail combine des objectifs d'amélioration des conditions de travail, de qualité du travail et de performance de l'organisation. Elle répond à des enjeux qui peuvent être différents et complémentaires selon que l'on soit issu de la direction ou de l'encadrement, représentant du personnel ou membre d'une équipe. Il s'agit donc de pouvoir prendre en compte, dans la construction de cette démarche, les attentes de ces parties prenantes, et de leur accorder un rôle spécifique tout au long de son déroulement.

Une démarche QVT repose sur l'expression des salarié·e·s, dans des espaces de discussion sur le travail. L'engagement d'autres acteurs clés de l'établissement est également indispensable aux différents niveaux de concertation et de

décision. Ainsi, la direction, en inscrivant la démarche QVT dans les projets stratégiques de l'établissement, fédère les parties prenantes et leur donne les moyens d'y contribuer. Elle partage, dans le cadre des instances de dialogue social, les préoccupations du travail et les expérimentations menées.

La démarche QVT peut redonner à l'encadrement un "pouvoir d'agir" dans la mise en oeuvre des projets de l'établissement, l'organisation de l'activité au quotidien, et la résolution des difficultés rencontrées par les équipes.

La qualité de vie au travail, c'est donc l'affaire de tous ; chacun·e peut y contribuer à condition de partager des objectifs et une dynamique collective, d'interroger ses pratiques habituelles pour permettre une prise de décision au plus proche des réalités du travail et contribuer ainsi aux transformations de l'organisation.



Comment faire ?



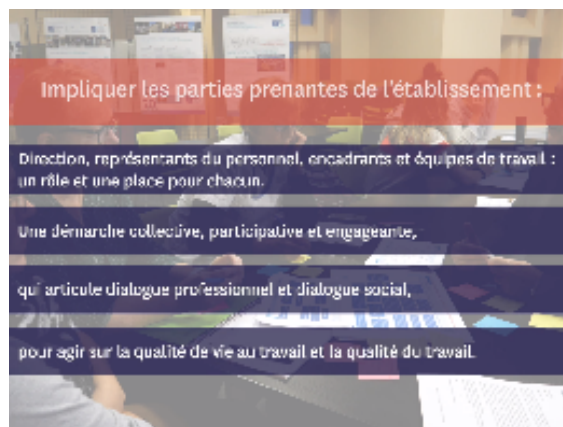
QUI PARTICIPE ?

La direction assure le portage politique et social de la démarche QVT et partage les expérimentations réalisées pour les déployer dans l'organisation et la conduite des transformations.

Les représentants du personnel sont également engagés pour discuter, s'approprier les travaux réalisés et construire des liens avec les priorités des instances sur les questions de santé et conditions de travail, et avec les accords négociés.

L'encadrement est directement mobilisé dans l'organisation opérationnelle de la démarche et la mise en oeuvre des actions dans les services. Il peut, de plus, participer à un espace de discussion sur le travail aux côtés d'autres métiers ou contribuer à son animation.

Les participant·e·s à l'espace de discussion sur le travail produisent un état des lieux sur ce qui est favorable ou non à la qualité de vie au travail ainsi que des éléments de compréhension sur les situations de travail vécues et des propositions d'actions d'amélioration.



QUAND ?

L'engagement des parties prenantes se construit et se renforce **tout au long des quatre étapes d'une démarche QVT** :

- 1/ **définir et partager les enjeux et objectifs** de la démarche QVT ;
- 2/ **réaliser un état des lieux QVT** sur le périmètre choisi dans l'établissement (service, processus, projet...) ;
- 3/ **expérimenter des méthodes, actions ou nouvelles pratiques** pour résoudre les problématiques retenues prioritairement ;
- 4/ **suivre les actions, diffuser et déployer** la démarche QVT dans l'établissement.



COMMENT ?

L'engagement des différentes parties prenantes de l'établissement repose sur un climat social favorable et des pratiques de dialogue social et professionnel constructives. **Le partage d'un cadre commun de réflexion et d'action est nécessaire** pour que chacun·e puisse y contribuer efficacement et en confiance. **Ce cadre de réflexion se construit** en partant d'une compréhension commune de ce que recouvre la notion de qualité de vie au travail, des objectifs de la démarche, du rôle de chacun·e. **Ce cadre d'action est sécurisé** par les étapes de la démarche, les moyens et méthodes mobilisés pour construire des coopérations. **La communication sur les travaux réalisés et leurs résultats** vient soutenir le sens de la démarche et les liens entre les participant·e·s et ceux et celles qui en sont plus éloigné·e·s.



Le pilotage et l'implication forte de la direction dans la démarche, la confiance institutionnelle des acteurs de l'établissement, un climat social favorable pour démarrer, sont des ingrédients utiles pour notre démarche QVT.

Cadre de santé en Ehpad

On s'est découvert, et on a découvert que l'on pouvait travailler ensemble. On a des temps de dialogue institutionnel mais qui sont "frontaux", et là, on a trouvé un lieu d'échanges. Les choses ont été dites, en respect.

DRH, médecin et secrétaire d'un CHSCT, coanimateurs de la démarche QVT



Alors cap ou pas cap ?

Impliquer les parties prenantes de votre établissement... êtes-vous prêts ?
Cinq questions et des réponses utiles pour votre démarche QVT !

Je fais le test !

LES RESSOURCES POUR AGIR



"Mettre en oeuvre une démarche qualité de vie au travail pour mieux travailler demain", guide de l'Aract Normandie.



"Mettre en place une démarche "qualité de vie au travail" dans le secteur sanitaire et social... six structurent témoignent", guide de l'Aract Hauts-de-France, ARS, UNIFAF.



Webserie "Comme un lundi" : trois vidéos pédagogiques pour partager des notions clés sur la QVT en quelques minutes.

Informations et contact : 02 23 44 01 44 - contact-aract-bretagne@anact.fr

Rédaction et conception :
Elisabeth Dewanckel, Jennifer Malsoute et
Marie-Christine Queillé - Novembre 2020